

# Le centre communal d'action sociale de Guipavas

**Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public autonome, anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de Guipavas. Il est installé au sein de la Maison des solidarités Madeleine Lagadec, 11 rue Amiral Troude.**

Le CCAS est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation pour les personnes qui rencontrent des difficultés diverses (logement, budget, emploi, transport, handicap, maintien à domicile, etc.).

## ○ Ses missions obligatoires

Les dossiers d'**aide sociale légale** (aide à l'hébergement, services ménagers, etc.) et les obligations alimentaires sont instruits par le CCAS pour le compte du Conseil général.

Le CCAS procède également à l'**élection de domicile** des personnes sans domicile stable afin de faire valoir leurs droits.



## ○ Ses missions facultatives

Le CCAS vient en **aide aux publics en difficulté**. Ces secours peuvent prendre la forme de chèques d'accompagnement personnalisé, colis alimentaires, coupons sport loisirs culture, microcrédits sociaux, aide aux mini-camps pour les enfants, secours exceptionnels, etc.

La commune dispose également de **logements conventionnés**. La majorité de ceux-ci appartiennent à *Brest métropole habitat*. On recense aussi des logements appartenant à *Habitat 29*, *Armorique habitat* et *Logis breton*. Les personnes désirant obtenir un logement social à Guipavas doivent déposer un dossier auprès des organismes bailleurs. Elles peuvent, si elles le souhaitent, se faire connaître auprès du CCAS.



Enfin le CCAS délivre des cartes de bus à tarif préférentiel Tempo et Rythmo du **réseau Bibus** ainsi que des cartes d'aide à la mobilité du **réseau départemental Penn Ar Bed**.

## ○ Les actions de prévention

Des actions sont régulièrement menées en réponse aux problématiques rencontrées par les usagers (ateliers pédagogiques, conférences-débats, participation à la journée mondiale du refus de la misère, participation à la journée nationale de l'audition, organisation de séjours pour les seniors, etc.).

**Renseignements** au CCAS de Guipavas. Tél. : 02.98.32.88.33  
ou [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)



# Les permanences à la maison des solidarités

Afin d'apporter un service de proximité aux usagers,  
la Maison des solidarités accueille diverses permanences.

## ○ Le centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF)



Le CIDFF vous propose des entretiens individuels et gratuits d'information et d'orientation sur :

- les **droits de la famille** (divorce, séparation, mariage, garde d'enfants, etc.)
- le **droit du travail**
- la **législation sociale**
- une **aide aux femmes victimes de violences.**

Les permanences, uniquement sur rendez-vous, ont lieu :  
2 vendredis par mois de 13h30 à 16h30.

*Renseignements et prise de rendez-vous :*  
CCAS de Guipavas.

Tél. : 02.98.32.88.33 *ou* [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)



## ○ CRESUS

L'association CRESUS écoute, conseille et accompagne les  
personnes **en situation de surendettement, d'exclusion  
bancaire et en difficultés financières.**



Les permanences ont lieu chaque mercredi de 9h à 12h, sur rendez-vous.

*Renseignements et prise de rendez-vous :* Tél. : 06.15.86.66.94

## ○ Le plan local d'insertion économique (PLIE)



Le PLIE vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable ou en formation qualifiante des personnes en difficulté majeure d'insertion sociale et professionnelle.

Les permanences, uniquement sur rendez-vous, ont lieu :  
un mardi par mois de 13h30 à 17h.

*Renseignements et prise de rendez-vous au PLIE - 5 rue Victor Hugo à Brest.  
Tél. : 02.98.46.05.50*





## Service de visiteurs bénévoles à domicile

**Vous habitez à Guipavas et vous vous sentez parfois seul(e) ?**

Vous aimeriez recevoir des visites pour discuter, faire des jeux ou la lecture, vous accompagner dans vos promenades ?

Le centre communal d'action sociale a mis en place un service de visiteurs bénévoles à domicile destiné aux personnes âgées isolées de la commune. La démarche est volontaire et l'adhésion se fait sur simple demande et gratuitement.

Vous aimez les rencontres et souhaitez donner de votre temps ? Rejoignez l'équipe en devenant visiteurs.

*Renseignements* au CCAS de Guipavas.  
Tél. : 02.98.32.88.33 *ou* [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)

# Centre local d'information et de coordination

Le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien, de conseil et d'accompagnement des personnes de plus de 60 ans sur les problématiques liées au vieillissement et/ou au handicap. Le CLIC a vocation à accompagner la personne âgée et son entourage dans la recherche de solutions de proximité adaptées aux besoins spécifiques.

## Les missions du CLIC :

- **accueillir et informer** les personnes âgées et/ou handicapées et leurs proches
- **orienter** vers les services ou les structures adaptées (associations, caisses de retraite, services d'aide à domicile, établissements pour personnes âgées, etc.)
- **favoriser le maintien à domicile** : portage de repas à domicile, services ménagers, téléalarme
- **soutenir** les personnes isolées dans leurs différentes démarches
- **aider** à la constitution de dossiers administratifs (allocation personnalisée d'autonomie (APA), aide sociale, maison départementale des personnes handicapées (MDPH), action sociale des caisses de retraite, etc.).

*Renseignements au CLIC de  
Guipavas. Tél. : 02.98.32.88.33  
ou [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)*



# Espace informatique

Un point informatique est à votre disposition avec un accès libre et gratuit aux services en ligne (Ameli, CAF, Pôle emploi, service-public, etc.). Vous pouvez également rédiger vos courriers grâce aux logiciels de traitement de texte.

# Espace emploi

**L'espace emploi est situé au rez-de-chaussée de la Maison des solidarités.**



Vous pouvez :

- consulter les **offres d'emploi** provenant de Pôle emploi mais également des entreprises de la commune
- prendre connaissance des **dates de concours** (fonction publique, police, etc.)
- vous informer sur les **jobs d'été** (contacts, formulaires d'inscription, etc.)
- créer et imprimer votre **CV et lettres de motivation**
- effectuer des **recherches en ligne** (accès libre et gratuit à Internet)
- effectuer des **appels téléphoniques** dans le cadre de votre recherche d'emploi.

En cas de nécessité d'un accompagnement ou d'une assistance individualisée, les demandeurs d'emploi peuvent accéder gratuitement aux services du cyberspace de Guipavas.

*Renseignements au CCAS de Guipavas. Tél. : 02.98.32.88.33  
ou [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)*



# Centre de distribution alimentaire

Le centre de distribution alimentaire de Guipavas, situé au deuxième étage de la Maison des solidarités, délivre des colis alimentaires aux personnes en difficulté. Cette **aide alimentaire** est accordée sous réserve d'une évaluation par un travailleur social.

Il est ouvert tous les jeudis de 13h45 à 15h45.

En cas d'**impossibilité de déplacement le jeudi**, la délivrance des colis alimentaires est possible, uniquement sur rendez-vous, le lundi à 17h15.

**Pour toute demande**, contactez le centre départemental d'action sociale (CDAS),  
12 rue Brizeux,  
29480 Le Relecq-Kerhuon  
Tél. : 02.98.28.28.99

*Renseignements* au CCAS de Guipavas. Tél. : 02.98.32.88.33  
ou [ccas@mairie-guipavas.fr](mailto:ccas@mairie-guipavas.fr)





# Les services du Conseil général

**La Maison des solidarités accueille  
les services du Conseil général.**

## **Les assistantes sociales du Conseil général**

Les assistantes sociales du Conseil général interviennent à Guipavas lors de permanences hebdomadaires le mardi toute la journée ainsi que le jeudi matin à la Maison des solidarités.

*Renseignements et prise de rendez-vous :*  
au centre départemental d'action sociale (CDAS)  
12 rue Brizeux - 29480 Le Relecq-Kerhuon  
Tél. : 02.98.28.28.99

## **La protection maternelle et infantile (PMI)**

La puéricultrice tient ses permanences le mardi matin sur rendez-vous uniquement.  
Le médecin de PMI consulte le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois, sur rendez-vous.

*Renseignements  
et prise de rendez-vous :*  
au centre départemental d'action  
sociale (CDAS)  
12 rue Brizeux  
29480 Le Relecq-Kerhuon  
Tél. : 02.98.28.62.71

